



A télécharger sur le site : saint-chamas.com en un clic → certificat d'immatriculation

Cas 1) CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Original et photocopie RECTO VERSO d'une pièce d'identité en cours de validité. (exemple : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de résident)
 Original et photocopie d'un justificatif de domicile de mois de six mois (voir liste ci-jointe)
 Imprimé de demande d'immatriculation dûment rempli.
 Carte grise datée, barrée et signée **SANS RATURE NI SURCHARGE**
certificat de non gage – de 15 jours délivré gratuitement sur le site : siv.interieur.gouv.fr
 Certificat de cession du véhicule en original dûment rempli **SANS RATURE NI SURCHARGE** par l'ancien propriétaire.
 Original et photocopie du Contrôle technique en cours de validité de moins de 6 mois.
 Pour les personnes morales Kbis de moins de 3 mois / pour les assos Statuts + récépissé de déclaration
 Si leasing, original du mandat d'immatriculation

Cas 2) POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES :

Original et photocopie RECTO VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité.
 Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de six mois de l'hébergeant (voir liste ci-jointe)
Attestation d'hébergement co signée par l'hébergeant et l'hébergé.
 Imprimé de demande de certificat d'immatriculation dûment rempli
 Original et photocopie du contrôle technique en cours de validité de moins de six mois.
 Original du certificat de cession dûment rempli **SANS RATURE NI SURCHARGE** par l'ancien propriétaire.
 Carte grise datée, barrée et signée **SANS RATURE NI SURCHARGE + certificat de non gage – de 15 jours**
 Original et photocopie d'un justificatif de domicile au nom de la personne hébergée (voir liste ci-jointe)

Cas 3) EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Déclaration de perte en original (à établir à la mairie de votre domicile)
 Déclaration de vol en original (à établir au commissariat ou à la gendarmerie)
 Original et photocopie du contrôle technique en cours de validité.
 Preuve d'identité et du domicile voir Cas 1.

Cas 4) POUR LES CHANGEMENTS DE DOMICILE ET DUPLICATAS

Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de six mois (voir liste ci-jointe)
 Original et photocopie RECTO VERSO d'une pièce d'identité en cours de validité.
 Imprimé de demande de certificat d'immatriculation dûment remplie.
 Original et photocopie du contrôle technique en cours de validité.
 Pour les personnes morales Kbis de moins de 3 mois / pour les assos. Statuts + récépissé de déclaration
 Si leasing, original du mandat d'immatriculation.

Pour les anciennes cartes grises

Restitution de la carte grise

+

2,76 euros pour changement de domicile

2,76 euros pour les duplicatas

Pour les nouvelles cartes grises (S.I.V)

AB-234-CD

Photocopie recto verso de la carte grise

Gratuit pour les changements de domicile

57,76 euros pour les duplicatas

Chèque établi à l'ordre du « Régisseur des recettes Sous-Préfecture d'Istres » et pièce d'identité avec photo du titulaire du compte

Pour les cyclomoteurs de moins de 50 CM3 (Gratuité de l'immatriculation)